DELIBERATION N° DirAS/2026/283

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342463-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 22 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Logement des jeunes : approbation des financements 2026 des Résidences Habitat Jeunes (RHJ) et du second versement de subvention ainsi que du financement annuel de 12 actions en faveur de l'accès à un logement autonome

Publié sur le site lenord.fr le 28 octobre 2026

Vu le rapport DirAS/2026/283

DECIDE à l'unanimité:

- d’attribuer au titre de l’année 2026 aux 8 gestionnaires Résidences Habitat Jeunes un montant global de financement de 2 853 274 € ;

- d’attribuer un second versement au titre de l’année 2026 aux 8 gestionnaires Résidences Habitat Jeunes (RHJ) repris dans le tableau ci-joint en annexe 1, pour un montant total de 1 140 911 € au vu des bilans d'activité de l’année 2025 ;

- d’attribuer une subvention aux 7 opérateurs logement des jeunes repris dans le tableau ci-joint en annexe 4 pour un montant total de 283 376 € ;

- d’approuver les conventions entre le Département du Nord et d’une part les Résidences Habitat Jeunes (RHJ) dans les termes du modèle ci-joint en annexe 3, et d’autre part les opérateurs des actions logement des jeunes, dans les termes du modèle ci-joint en annexe 6 ;

- d’autoriser Monsieur le Président à signer respectivement les conventions entre le Département du Nord et les 8 structures Résidences Habitat Jeunes, dans les termes du modèle ci-joint en annexe 3 et les 7 opérateurs des actions du logement des jeunes dans les termes du modèle ci-joint en annexe 6 ;

- d’imputer les dépenses de 1 140 911 € sur l’opération Résidence Habitat Jeunes (RHJ) correspondante et de 273 376 € sur l’opération Logement des Jeunes correspondante ainsi que de 10 000 € sur l’opération « Lutte contre les exclusions ».

Le quorum a été vérifié à l’appel de l’affaire à 18 h 21.

Madame BOCQUET est membre du conseil d'administration de la Mission Locale de Lille (Lille Avenirs). Elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum, ainsi que Monsieur ACHIBA en raison des fonctions professionnelles exercées au sein de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Monsieur PERIN avait donné pouvoir à Madame BOCQUET. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT